



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DÉLIBÉRATION N°DELCA24_12_0001

OBJET :

Approbation du protocole transactionnel pour la fourniture et l'achat d'eau potable au titre du 3ème trimestre 2024, entre le SMDEA, Réseau31 et la commune de Carbonne

L'an deux mille vingt quatre, le trois décembre, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS :

Christine TEQUI, Louis MARETTE, Alain MAYODON, Thierry PORTET, Marc SANCHEZ, Raymond BERDOU, Jacques ESCANDE, Pierre VIEL, Jean-Pierre BOIX, Alain ROCHET, Patrick LAFFONT, Alain METGE, Daniel BESNARD, Jean-Claude SERRES, Jérôme BLASQUEZ, Jean-Paul FERRE, Joelle EYCHENNE

ABSENTS :

Christian LOUBET, Francis MAGDALOU, Henri BENABENT, André VIDAL, Jean-Michel SOLER

PROCURATIONS :

Elisabeth CLAIN donne pouvoir à Jérôme BLASQUEZ
Alain GARNIER donne pouvoir à Joelle EYCHENNE

Secrétaire de séance : Mr Jérôme BLASQUEZ

Considérant que dans le cadre de gestion des compétences en matière d'eau potable, la commune de Carbonne a adhéré :

- Au syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement (SMDEA09) pour la compétence « étude, réalisation, extension, amélioration, rénovation, contrôle, entretien, exploitation et maîtrise d'ouvrage des équipements publics de production d'eau potable »,

- A réseau31 pour la compétence « transport et stockage d'eau potable », hors périmètre géré par le SMDEA09.

La commune a ensuite élargi son adhésion le 01/04/2024 à la compétence « distribution d'eau potable », à l'exception des zones des coteaux du hameau de Sainte-Quitterie.

Considérant qu'un désaccord est survenu concernant les modalités et le règlement des factures de fourniture d'eau émises par le SMDEA09 à l'encontre de la commune de Carbonne.

Considérant qu'afin d'éviter tout contentieux, un premier protocole transactionnel a été établi pour clarifier les conditions financières dans lequel Réseau31 s'engageait à verser la somme de 280 364,30€HT au SMDEA09, couvrant l'intégralité des factures d'achat d'eau adressées à la commune de Carbonne pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024 (1^{er} semestre 2024).

Considérant que le SMDEA a émis une nouvelle facture de fourniture d'eau à l'encontre de la commune de Carbonne. Au titre du 3^{ème} trimestre 2024.

Considérant qu'afin d'éviter tout contentieux, un second protocole transactionnel a été établi pour clarifier les conditions financières dans lequel Réseau31 s'engage à verser la somme de 176 005,41€HT au SMDEA09, couvrant la facture d'achat d'eau adressée à la commune de Carbonne pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2024.

Considérant que le détail de la facture et le protocole transactionnel est fourni en annexe.

Oùï l'exposé de Mme TEQUI et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **APPROUVE,**
Le protocole transactionnel relatif au règlement des sommes dues pour l'achat d'eau potable entre le SMDEA09, RESEAU31 et la commune de CARBONNE pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 septembre 2024, pour un montant HT de 280 364,30€.
- **AUTORISE,**
Madame la Présidente à signer tout document y afférent.